

causa au Pape la nouvelle de la Révocation ; l'autre est un bref d'Innocent XI au roi de France, pour le féliciter d'avoir révoqué l'édit de son aïeul. Les originaux de ces précieux documents se trouvent aux archives du ministère des Affaires étrangères, et c'est à M. le duc de Noailles que l'on doit de les avoir mis au jour pour la première fois, dans sa belle histoire de M<sup>me</sup> de Maintenon. Il ne paraît pas que Louis XIV ait jamais cru devoir en faire usage pour couvrir en quelque sorte sa responsabilité morale aux yeux de ses contemporains, puisque l'existence de ces documents ne fut connue d'aucun historien du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces deux pièces ont d'autant plus de poids, qu'au moment même où elles furent écrites, le Pape était dans des termes fort hostiles avec Louis XIV, à propos de l'affaire de la régale et des *quatre articles de l'assemblée de 1682*. Quoi qu'il en soit, elles nous semblent détruire suffisamment l'erreur de Saint-Simon et celle de ceux qui ont cru devoir renchérir encore sur cette bévue. Nous aimons à croire que M. de Carné ne s'est point souvenu de ces deux pièces lorsqu'il nous a montré le Pape Innocent XI tournant en dérision le Roi de France, au moment où il s'occupait de la conversion de ses sujets. M. de Carné aurait compris que le rôle du Saint Père, en cette circonstance, eût été aussi indigne de la tiare, qu'il est contraire, disons-le bien haut, à la vérité historique. Innocent XI, s'il se fût livré, à propos d'une question si grave, à sa *verve ironique*, n'eût probablement pas écrit le bref que l'on va lire. Sa droiture, sa franchise, son honnêteté bien connues en sont les plus sûrs garants.

Voici, au surplus, un fragment de la *Dépêche du duc d'Estrées* :

« ..... A peine avais-je achevé (de faire connaître au pape l'acte de la révocation), que Sa Sainteté reprit une partie des choses que je venais de dire, ne se pouvant rien au monde ajouter à la joie qu'elle en témoigna, ni aux louanges infinies qu'elle en donna à Votre Majesté, et ce chapitre dura pour le moins une bonne heure, et Elle ne pouvait se rassasier de parler sur l'un et sur l'autre point, qu'il n'y avait rien de plus grand, de plus pieux ni de plus obligeant pour les sujets de Votre Majesté, à qui elle avait